

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française .....	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. : 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé
Etranger .....	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par ordre porteur ou par Poste :					Les abonnements et annonces sont payables d'avance.
Togo, France et autres pays d'expression française .....					100 frs
Etranger : Port en sus .....					100 frs
					La ligne .....
					Minimum .....
					Chaque annonce répété : moitié prix :
					Minimum .....

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

*Conservation de la propriété foncière  
(Avis de demande d'immatriculation et de bornage). I*

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

#### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

*(Le service du journal officiel décline toute responsabilité  
quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).*

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'audience des tribunaux de Droit Moderne de première instance de Lomé, Lacs, Zio, Tône, Tchaoudjo, Kozah, Haho, Agou, Kloto, Avé.

#### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Suivant réquisition N°15995 déposée le 03 Août 1992, M. Adjalé Suku Yao Mensah, profession d'Agent de Banque

demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 31 a 84 ca situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Danlikor et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par Zigan, à l'Est par Doglo Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15996 déposée le 03 Août 1992 M. Dablaka Ayi Patatu, profession d'Agent de l'OPTT demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépe et borné au Nord par le lot N°353, au Sud par le lot N°349, à l'Est par le lot N°352 et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15997 déposée le 05 Août 1992 M. Améga Aghényo Yao Papavi, profession de Chef Comptable à

la UAC-TOGO demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 62 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord par le lot N°427, au Sud par le lot N°429 bis, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15998 déposée le 04 Août 1992 M. Lékété Yao kouma, profession d'Employé à la UAC-TOGO en retraite demeurant et domicilié à Lomé Aflao, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 28 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé-Totsivi et borné au Nord par le lot N°5, au Sud par le lot N°3, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par la route de Totsivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15999 déposée le 04 Août 1992 M. Amégnikpo Kodjo, profession de Maître-Maçon demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Dogbéavou, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 15 ca situé à Lomé Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au Nord par le lot N°61, au Sud par le lot N°57, à l'Est par le lot N°58 et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16000 déposée le 05 Août 1992 Mme Soukli Akossiwa, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé-Bè, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 86 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord par Kédikpo Avaga, au Sud par Sagha Amétépé, à l'Est par Sagha Koutoglo et à l'Ouest par Nyagome Yovodjin.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16001 déposée le 06 Août 1992 Mr Djadou Kodjo Amégbé, profession de comptable au Ministère du Plan demeurant et domicilié à Lomé-Akodésséwa, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé-Akodésséwa, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord par le lot 134, au Sud par le lot N°138, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16002 déposée le 06 Août 1992 Mme Adjakly Akouvi Lébéné Gbedjé, profession de Secrétaire demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 02 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par le lot N° 561 bis, à l'Est par le lot N°562 et à l'Ouest par le lot N°560.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16003 déposée le 06 Août 1992 M. Affaton Pascal, profession de Professeur à l'UB, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise représentant le Département de Géologie de l'UB Lomé-Togo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 27 a 94 ca situé à Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tékpô et borné au Nord par la route de Tékpô-Fli, au Sud par la collectivité Ala, à l'Est par la collectivité Ala et à l'Ouest par les collectivités Ala et Aziakou.

Il déclare que ledit immeuble appartient au département de géologie de l'UB et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16 004 déposée le 06 Août 1992 M. Simpara N'Koué, profession de Professeur à l'U.B, demeurant

et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 34 a 57 ca situé à Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tékpo (Apédokoè) et borné au Nord par la propriété Akli Koffi, au Sud par la collectivité Sowou, à l'Est par la propriété Vidzrakou Yao et à l'Ouest par la propriété Affaton Pascal.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16005 déposée le 06 Août 1992 M. Affaton Pascal, profession de Professeur à l'U.B demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 01 a 44 ca situé à Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tékpo-Apédokoè et borné au Nord par la propriété Ségbédji, au Sud par les propriétés Agode et Segbédji, à l'Est par les propriétés Akli Koffi, Simpara N'Koué, Zokly et Sédedzi, à l'ouest par les propriétés Amédahevi, Ahama et Aziabou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16006 déposée le 07 Août 1992 Mr Katała Aleine Patrice, profession d'Agent Technique de Santé demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 11 a 82 ca situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bokpoko-Klotème et borné au Nord par la propriété Silivi Amevo, au Sud par les collectivités Teko Gogban et monkli, à l'est par la collectivité Koto et à l'ouest par la collectivité Silivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16007 déposée le 10 Août 1992 Mr Saka Ayandéji, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 33 ca situé à Bè-Kpota, Commune de Lomé, connu sous le nom de Denouwimé et borné au Nord par le lot N°74, au Sud par le lot N°78, à l'Est

par le lot N°77 et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16008 déposée le 10 Août 1992 M. Géli Yawovi, profession de Secrétaire d'Administration, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 20 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue non dénommée, au Sud et à l'est par le lot N°326, et à l'Ouest par le lot N°323.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16009 déposée le 10 Août 1992 Mlle Akpabie Adoko Délali, profession de fonctionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot N°324, à l'Est par le lot N°323 et à l'Ouest par le lot N°322 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16010 déposée le 10 Août 1992 M. Davon Koffi Fiavi Olivier, profession de Fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 46 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot N°324, à l'Est par le lot N°323 et à l'Ouest par les lots N°319, 322 A et 320.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16011 déposée le 11 Août 1992 M. Gazaro Wa Gazaro Abdel-Aziz et Mme, née Palouki Wéré, profession d'Ingénieurs Chimistes, demeurant et domiciliés à

Lomé, Majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de Nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 88 ca situé à Agoè-Nyivé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par le lot N°497, au Sud par le lot N°499, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16012 déposée le 11 Août 1992 M. Agbémabiassé Komlan Amétépé, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 70 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Maman-N'Danida et borné au Nord par le lot N°421, au Sud par le lot N°424 bis, à l'Est par le lot N°423 et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16013 déposée le 11-Août 1992, Mc Feu Pédro Kuakui da Silveira, profession de maître Menuisier demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise représenté par Consorts da Silveira à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme dun quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 33 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Assivito et borné au nord par la rue Sergent Chef Aniko Palako, au Sud par Apoté Mathias, à l'Est par Komlan Dolagbenou et à l'Ouest par le T. F. 93.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16014 déposée le 12 Août 1992, M. Djokoto Sessou Dovi, profession de Directeur de Société (Djokotrans) demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 15 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par le lot N°1130, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot N°1121 et à l'Ouest par le T. F. N°15953.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16015 déposée le 12 Août 1992, M. Etorh T. Gbénadé, profession de Comptable demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E 2<sup>e</sup> et borné au Nord par le lot N°264, au Sud par le lot N°268, à l'Est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot N°267.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16016 déposée le 13 Août 1992, M. Mebounou Kokouvi, profession d'Agent de la BIAO demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 20 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par le lot N°553, au Sud par le lot N°557, à l'Est par les lots N°554 et 555, à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16017 déposée le 13 Août 1992, M. Dognon Kossi Agbelenko, profession Directeur des Ets Agbelenko demeurant et domicilié à Lomé-Abobokomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 31 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Abobokomé et borné au Nord par la Paroisse St Augustine d'Amoutivé, au Sud par la rue du sous Lieutenant Gnemgnah, à l'Est et à l'Ouest par des lots non identifiés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16018 déposée le 13 Août 1992, Mme Segbéfia Kafui, née Tagayi, profession de Sage- Femme

d'Etat demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot N°41, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot N°44 et à l'Ouest par les lots N°39 et 40.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16019 déposée le 14 Août 1992, M. Dogbé Agbénouna Hogbato, profession de Directeur des Forêts et Chasses demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 69 ca situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d' Abovey et borné au Nord par le lot N°369, au Sud par les lots N°364 et 365, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot N°367. Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16020 déposée le 17 Août 1992, M. Bonfoh Bassabi Zakari, profession d'Officier au Camp RIT demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 106 ha 75 a 82 ca situé à Kpélé Toutou, Préfecture de Kloto connu sous le nom de Djogbegan et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité Kossi Kouma Tépé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16021 déposée le 17 Août 1992, M. Ayih Anani Théodore, profession d'Employé à l'Hôtel de la Paix demeurant et domicilié à Lomé-Bè Château, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 24 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Adakpané et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées, au Sud par le lot N°60 et à l'Ouest par le lot N°61.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels

ou éventuels.

Suivant réquisition N°16022 déposée le 17 Août 1992, M. et Mme Djibom Esseh et Afine née Kloutseh, profession d'Ingénieur Electricien et Ménagère, demeurant et domiciliés à Kpémé, Cité OTP, Majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de Nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 94 ca situé à Lomé-Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot N°1900 à l'est par le lot N°1906 et à l'Ouest par le lot N°1904.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16023 déposée le 18 Août 1992, M. Winigah Koffi Augustin, profession de Cadre de Banque demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonoakpè, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Aflao-Adidogomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Awatamé et borné au Nord par la propriété Sehovah Folly, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Aziagba Kossivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16024 déposée le 18 Août 1992, M. Mensan Awoudjagbokou, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé-Adidogomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 04 ca situé à Lomé-Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au Nord par le lot N°68, au Sud par le lot N°74, à l'Est par les lots N°71 et 73 et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16025 déposée le 18 Août 1992, Mme Mensah Adjélé Josephine, profession d'Agent de Police demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé-Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au Nord par le lot N°83, au Sud par le lot N°85 bis, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot N°84.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16026 déposée le 20 Août 1992, M. Flindjoa Dagbiename, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Dapaong, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 17 ca situé à Dapaong, Préfecture de Tône, connu sous le nom de Koutidjoague et borné au Nord par la propriété Kpenkpadjoa, au Sud par la propriété S. Damtaré, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par la propriété Laré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16027 déposée le 27 Août 1992, M. Lawson Laté Dovi, profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé 26 rue Aniko Palako, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, Mandataire de Mme Amarin Elivic, Ménagère, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 57 ca situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots N°1789 et 1798, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Amarin Elivic et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16028 déposée le 27 Août 1992, Mme Aziaba Ayélé Delphine, profession de Ménagère demeurant et domiciliée au L 516 bis boulevard de l'Oti Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au Nord par le lot N°219, au Sud par le lot N°215, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot N°217.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels

ou éventuels.

Suivant réquisition N°16029 déposée le 27 Août 1992, M. Ananou Digo Kouassi Folly Kitti, profession d'Etudiant, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao Adidogomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Awatamé et borné au Nord par le lot N°7 au Sud par le lot N°11, à l'Est par le lot N°10 et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16030 déposée le 27 Août 1992, M. Nyaku Dotsè kodjo Albert, profession de Fonctionnaire à l'Inspection des Impôts demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Ramco, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoenyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E 2<sup>e</sup> et borné au Nord par le lot N°567, au Sud par le lot N°571, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot N°568.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16031 déposée le 27 Août 1992, Mme Ahiakpor Mānavi, épouse Sewa, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 64 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au Nord par le lot N°658, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le Boulevard du Haho et à l'Ouest par le lot N°663 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16032 déposée le 27 Août 1992, M. Hounsinou Komi, profession de Maître-Tailleur, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au

Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 71 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot N°947, à l'Est par le lot N°948 et à l'Ouest par le lot N°949.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16033 déposée le 27 Août 1992, M. Ajavon A. Ayité, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 79 ca situé à Tokoin Commune de Lomé, connu sous le nom d'Akpikamé et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par une ruelle de 8 m et le lot N°129, à l'Est par le lot N°138 et à l'Ouest par le lot N°135.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16034 déposée le 27 Août 1992, M. Bawoum Essoloani, profession d'Ingénieur des forêts et chasses, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 70 ca situé à Dapaong, Préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété Mayonou, à l'Ouest par la propriété Batalé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16035 déposée le 27 Août 1992, M. Miheaye Kokouvi Agbémébia Georges, profession d'Agent de Banque à la MERIDIEN-BIAO, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 76 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avédji et borné au Nord par le lot N°38, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot N°40 et à l'Ouest par le lot N°36.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16036 déposée le 27 Août 1992, Mme Monleyi Ablawa, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord par le lot N°771, au Sud par une réserve administrative, à l'Est par le lot N°769 et à l'Ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16037 déposée le 27 Août 1992, M. Kokougan Komi Albert, profession d'Infirmier Libéral, demeurant et domicilié en FRANCE, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 32 a 93 ca situé à Agou Akumawu, Préfecture d'Agou, connu sous le nom de Kpemetoe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par Dzade Komla Afagbédji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16038 déposée le 27 Août 1992, Mme Powovi Moèvi, profession de Pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte de M. Antoine Moèvi, Instituteur à Dakar (Sénégal), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 27 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de N'kafu et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété Simon A.K. Amekugee, à l'Est par le T. F. N°2237 T.T.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Antoine Moèvi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16039 déposée le 31 Août 1992, M. Kponton Q.D. Ntraho Sissi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Hédzranawoè, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées, au Sud par le lot N°91 bis et à l'Est par

le lot N°102 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16040 déposée le 31 Août 1992, M. Kponton Q. D. Ntraho Sisi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-hédzranawoè, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au Sud par le lot N°101 bis et à l'Ouest par le lot N°92 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16041 déposée le 31 Août 1992, M. Adjalle Nowoè, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé-Amoutivé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43 a 10 ca situé à Agbodrafo, Préfecture des Laes, connu sous le nom de Agowudu et borné au Nord par la route Nationale N°2 Lomé-Aného, au sud par la propriété des héritiers kokou, à l'Est par la propriété Wodome Koffi Mawouko et à l'ouest par la propriété Amouzougan Dossa louis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16042 déposée le 31 Août 1992, Mme Kombiagou Nounguine, née Kolani, profession d'Agent de promotion Sociale, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 68 ca situé à Dapaong, Préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par le lot N°276, à l'Est par le lot N°277 et à l'Ouest par le lot N°273.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16043 déposée le 1er Septembre

1992, M. Martclot E. Komlan, profession d'Agent d'Air Afrique, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Totsi, Commune de Lomé, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord et à l'Ouest par des rues en projet, au Sud par le lot N°96 bis et à l'Est par le lot N°97 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16044 déposée le 1er Septembre 1992, Mlle Abbey Yoélé Akofa, profession d'Etudiante, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 81 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées, à l'Est par les lots N°3 et 6, à l'Ouest par les lots N°1 et 4.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16045 déposée le 1er Septembre 1992, Mme Kwawu Kafui, profession de Docteur en Médecine, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte de M. Aziabu Koffi Nokpo et Mme Mawunyo née Kwawu, fonctionnaires demeurant en FRANCE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 93 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot N°49, à l'Est par le lot N°42 et à l'Ouest par le lot N°40.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Aziabu K. Nokpo et Mme Mawunyo née Kwawu et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16046 déposée le 1er Septembre 1992, Mme Aményedor Abla, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Soviépe, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 40 ca situé à Lomé-Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviépe et borné au Nord par le lot N°985,

au Sud et à l'Est par des rues non dénommées, à l'Ouest par le lot N°980.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16047 déposée le 1er Septembre 1992, M. Saba Manou, profession de Déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 89 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E 2<sup>e</sup> et borné au Nord par les lots N°225 et 227, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées, à l'Ouest par le lot N°224.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16048 déposée le 1er Septembre 1992, Mrs Kadjé Comla et Tiem Sonnou, profession de Professeurs, demeurant et domiciliés à Lomé, Majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de Nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 ha 33 a 57 ca situé à Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tonoukouti et borné au Nord par la Route Tonoukouti-Avéta et la Collectivité Akpagah, rép. par Agbobada, au Sud par les Collectivités Ziati et Adjélé Hountodji, à l'Est par la collectivité Aziabou Kovi et à l'Ouest par les Collectivités Adjélé Hountodji et Akpagah rép. par Agbobada.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels.

Suivant réquisition N°16049 déposée le 02 Septembre 1992, Mlle Segbor Dopé Kossiwa, profession d'Institutrice en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 10 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au Nord par le lot N°74, au Sud par le lot N°70, à l'Est par le lot N°71 B et 72 et à l'Ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16050 déposée le 02 Septembre 1992, M. Segbor Koffi Dzidzoghé, profession d'Agent de la CEDEAO, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 08 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au Nord par les lots N°70 B et 71, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet, à l'Est par le lot N°70 C et 69.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16051 déposée le 02 Septembre 1992, Mlle Segbor Ameyo, profession d'Agent Technique de Santé en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 47 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au Nord par le lot N°72, au Sud et à l'Est par des rues en projet, à l'Ouest par le lot N°69 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16052 déposée le 02 Septembre 1992, M. Segbor Kwaku Léo, profession de Professeur au Collège Protestant, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 33 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par le lot N°86 bis, à l'Est le lot N°83 et à l'Ouest par le lot N°88.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16053 déposée le 02 Septembre 1992, M. Ahiator Kossivi Jean, profession d'Anesthésiste en Médecine, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 83 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par le lot N°87, à l'Est par le lot

N°86 et à l'Ouest par le lot N°89.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16054 déposée le 03 Septembre 1992, Pasteur Touleassi K. Béné, profession de Modérateur de l'Eglise Evangélique du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 a 46 ca situé à Attitogon, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par Agbezouhlon Komlan, au Sud par Mme Koumako Sodalodé et Koumako Kokouvi, à l'Est par une Route Attitogon-Aklakou et Locoh Dossch, à l'Ouest par la Collectivité Agbezouhlon et Agbezouhlon Hounsinou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16055 déposée le 03 Septembre 1992, Pasteur Touleassi K. Béné, profession de Modérateur de l'Eglise Evangélique du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 53 a 46 ca situé à Avoutokpa, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Tota et borné au Nord par la Mission Catholique, au Sud par la Collectivité Messan, à l'Est par la Route Tannou Avoutokpa et à l'Ouest par les propriétés Hounkpati et Kasségnam.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16056 déposée le 03 Septembre 1992, Pasteur Touleassi K. Béné, profession de Modérateur de l'Eglise Evangélique du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 89 ca situé à Attitogon, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dédomé et borné au Nord par Agbezouhlon Setoukpa, au Sud par Agbezouhlon Attikpo et Setoukpa, à l'Est par la Route Anfoin Attitogon et à l'Ouest par la Route Avoutokpa Attitogon.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns

droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16057 déposée le 03 Septembre 1992, Pasteur Touleassi K. Béné, profession de Modérateur de l'Eglise Evangélique du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50 a 90 ca situé à Attitogon, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Tota et borné au Nord par la Route Mawoussi Tota, au Sud par les propriétés Edoh Togbé Aguekou et Amedewou Aholou, à l'Est par la propriété Gadedjisso Adanzouhoin et à l'ouest par la Collectivité Amedomé Gafan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16058 déposée le 07 Septembre 1992, M. Dimba Léné, profession de 1er Secrétaire d'Ambassade du TOGO à Dakar, demeurant et domicilié à Dakar (SENEGAL), Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 94 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par et à l'Est par des rues non dénommées, au Sud par le lot N°181 bis et à l'Ouest par le lot N°180.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16059 déposée le 08 Septembre 1992, M. Kodjo John-Kokou, profession d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte de Mlle Ohin komlaba fafa Sylvia, domiciliée en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 95 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au Nord par le lot N°431, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées, à l'Ouest par le lot N°433.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Ohin Komlaba Fafa Sylvia et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16060 déposée le 08 Septembre 1992, M. Kutekpo Wobube Kodzo, profession d'Employé de Commerce, SGGG, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur

non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 91 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées, à l'Est par les lots N°812 et 811 à l'Ouest par le lot N°809.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16061 déposée le 08 Septembre 1992, M. Morgan John, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Kpélé-Tsiko, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Américaine, agissant pour le compte de l'Eglise Baptiste Biblique (Mission A.B.W.E.) dont le siège est à Lomé demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 ha 67 a 46 ca situé à Kpélé-Tsiko, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Dewoutoè-Takple et borné au Nord par la route Adeta-Danyi, au Sud par l'emprise du Ruisseau Takple, à l'Est par les propriétés Gbédzi Komi Sépéni et Kuma Akotsu, à l'Ouest par les propriétés Gbedzi Komi Sépéni et Adzavo-Yawo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Baptiste Biblique et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16062 déposée le 08 Septembre 1992, M. Agbodjan Combey Corneille, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte de Docteur Petit de Campos Mithra I. Gaston, Médecin, demeurant à Lomé, 7 Rue Bugeaud demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 79 a 59 ca situé à Badja, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Lando et borné au Nord par Folikoue Foli Ekpé, au Sud et à l'Est par Kokou Doh, à l'Ouest par le T. F N°13348 R. T.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Docteur Petit de Campos Mithra I. Gaston et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16063 déposée le 08 Septembre 1992, M. Combey Agbodjan Corneille, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte du Docteur Petit de Campos Mithra, médecin, demeurant à Lomé, 7 rue Bugeaud, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 ha 10 a 92 ca situé à Badja, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Lando et borné au Nord par Folikoue Foli Ekpé, au Sud et à l'Est par Kokou Doh, à l'Ouest par la collectivité Aplah Dégbo et l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Docteur Petit de Campos Mithra et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16064 déposée le 09 Septembre 1992, M. Aziagbé Kodjo Biamawu, profession d'Economiste IFU, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au Nord et à l'Est par le lot N°274, au Sud par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot N°273.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16065 déposée le 10 Septembre 1992, M. Mensah Moïse, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Kpalimé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 ha 30 a 39 ca situé à Avétonou, Préfecture d'Agou, connu sous le nom de Wouto et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité Afa. à l'Ouest par l'emprise du CFT Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16066 déposée le 10 Septembre 1992, M. Bouaka Kossi, profession d'Entrepreneur demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Tamé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 96 ca situé à Tsévié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Bolou-Modzi et borné au Nord par les lots N°32 et 39, au Sud par les lots N°34 et 37, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16067 déposée le 10 Septembre 1992, M. Batchati Bawubadi, profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Kara, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 96 ca situé à Kara, Commune de Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées, à l'Est par la propriété Simtawi

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16068 déposée le 10 Septembre 1992, M. Batchati Bawubadi, profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Kara, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 21 ca situé à Kara, Commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par la propriété Awadé et un lot non identifié, au Sud par la propriété Sekou A. Jean, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par Barcola.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16069 déposée le 11 Septembre 1992, Mlle Malm Sela Ablavi, profession d'Attachée Commerciale demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 23 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au Nord par le lot N°1128, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot N°1119 et à l'Ouest par le lot N°1117.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16070 déposée le 15 Septembre 1992, M. Atsouvi Koffi, profession de Géomètre Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte de M. Atsouvi Komivi, élève, demeurant à Agomé Seva demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tsévié, Préfecture de Zio, connu sous le nom de Daviémodzi et borné au Nord par le lot N°44, au

Sud par le lot N°48, à l'Est par les lots N 45 et 47, à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Atsouvi Komivi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16071 déposée le 15 Septembre 1992, M. Attiogbé Kodjo A. Soglohoun, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au Nord par le lot N°2234, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées, à l'Est par le lot N°2233 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16072 déposée le 15 Septembre 1992, M. Anthony Komi Dussey, profession d'Employé de Commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte des héritiers Anthony Agbétsiafa, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 33 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Adawlato et borné au Nord par des lots non identifiés, au Sud par la rue Guillemard, à l'Est par la rue Kamina et à l'Ouest par la propriété de Souza.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Anthony Agbétsiafa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16073 déposée le 16 Septembre 1992, M. Wasungu Arfa Pascal, profession de chef Cellule Psychotechnique à l'O. T. P, demeurant et domicilié à l'O.T.P. Kpémé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 49 a 97 ca situé à Sokodé, Commune de Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16074 déposée le 16 Septembre 1992, M. Wasungu Arfa Pascal, profession Chef Cellule Psychotechnique à l'O. T. P., demeurant et domicilié à Kpémé O.T.P., Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 46 ca situé à Sokodé, Commune de Sokodé, connu sous le nom de Kpangalam et borné au Nord et au sud par des rues non dénommées, à l'Est par un lot non identifié et à l'Ouest par la rue du Château d'Eau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16075 déposée le 16 Septembre 1992, M. Wasungu Arfa Pascal, profession de Chef Cellule Psychotechnique à l'O. T. P., demeurant et domicilié à Kemé O. T. P., Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 99 ca situé à Sokodé, Commune de Sokodé, connu sous le nom de Kpangalam et borné au Nord et à l'Ouest par la Collectivité de Kpangalam, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16077 déposée le 17 Septembre 1992, M. Agbemadon Kodjo Gagnon, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise, représenté par M. Gomez Marcus Legrand Kossi Midodji, demeurant à Lomé S/c SIB-SA B. P 4114 - Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 33 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de N'Kafu et borné au Nord et à l'Est par des rues en projet, au Sud par le lot N°116 et à l'Ouest par le lot N°110.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16078 déposée le 17 Septembre 1992, M. Boko Kodjo Mawuèna, profession d'Agent de Banque BIAO-Togo, demeurant et domicilié à Lomé-Ablogamé N°1, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 50 ca situé à Aflao, Préfecture du

Golfe, connu sous le nom de d'Adidogomé et borné au Nord par le lot N°663, au Sud par une rue en projet, à l'Est par le lot N°665 propriété de Yabu Dago et à l'Ouest par le lot N°659.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16079 déposée le 17 Septembre 1992, Mme Houedakor Dédé, profession d'Employée en Sce des P. T. T., demeurant et domicilié à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 70 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le T. F. N°8726, à l'Est par le lot N°99 et le T. F. N°8726, à l'Ouest par le lot N°97.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16080 déposée le 18 Septembre 1992, M. Anani Codjo Tossa, profession d'Employé de Commerce, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 69 ca situé à Agoè - Nyivé, Préfecture du Golfe, et borné au nord par le lot N°361 bis, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet, à l'Est par le lot N°370 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16081 déposée le 24 Septembre 1992, M. Lawson-Lartego Boevi Alouassio, profession de Fonctionnaire International à l'ONU, demeurant et domicilié à Addis-Abeba (Ethiopie), Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 16 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par le lot N°356, au Sud par le lot N°354, à l'Est par le lot N°355 et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16082 déposée le 24 Septembre 1992, M. Akouété Ayi Fafagnon, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 19 ca situé à Agoè-nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par le lot N°396, au Sud par le lot N°397, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot N°395.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16083 déposée le 24 Septembre 1992, M. Lawson Body Latékoué Benjamin, profession d'Agent Technique Principal de Santé en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte de l'Association GUEN-UNION, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 21 a 66 ca situé à Aneho-Degbenou Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Guen-Vemé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers Kpakpo Adjoga Akué, au Sud par Adamah Kouwlouou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Association GUEN-UNION et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16084 déposée le 24 Septembre 1992, Mme Ahodikpé Dedégan, née Gaba, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 60 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par le lot N°414, au Sud par un passage de 3 m, à l'Est par le lot N°413 et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16085 déposée le 24 Septembre 1992, M. Logossou Fiogbo, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Aflao AvenouBatomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une

contenance totale de 5 a 95 ca situé à Aflao Avenou, Commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé et borné au Nord par le lot N°528, au Sud par l'Emprise de la Voie Ferrée Lomé-Kpalimé, à l'Est par le lot N°518 et à l'Ouest par le lot N°516.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16086 déposée le 24 Septembre 1992, M. Gédéon Doh Dorkenoo, profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé 6 Rue Akrowa (ancienne rue de France), Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au Nord par le lot N°1141, au Sud par le lot N°1143, à l'Est par la route de Totsigan et à l'Ouest par le lot N°1135.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16087 déposée le 30 Septembre 1992, M. Ahiablé Kokou Sékoudi, profession d'Agent de la CNCA en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao Soviébé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 62ca situé à Aflao Avédji, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anyigbé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'ouest par la propriété Amouzou Attissou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16088 déposée le 30 Octobre 1992, M. Ahoomey-Zunu Duafa, profession d'Huissier de Justice, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 05 a 81 ca situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amedenta et borné au Nord par Afambo-Hodo et Amouvi Agbavon, au Sud par HoessodéAdewui, Lohogan Gati et la ferme Bossokopé, à l'Est, par Adjevi Kossivi et à l'Ouest par Hoessodé Adewui.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16089 déposée le 30 Septembre 1992, M. Bamela M. Hougouma, profession d'Agent des CFT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, agissant pour le compte de M. Bamela Bakobrinhan demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 60 ca situé à Agoè-Nyivé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E 2<sup>e</sup> et borné au Nord par une rue non dénommée de 50 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot N°13 et à l'Ouest par le lot N°11.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Bamela Bakobrinhan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16090 déposée le 30 Septembre 1992, M. Agbahey Komla Dodzi Dominique, profession de Professeur de Philosophie en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 13 ca situé à Notsé, Commune de Notsé, connu sous le nom de Adimé et borné au Nord par l'Avenue du 13 Janvier, au Sud par le lot N°8, à l'Est par une rue projetée de 12 m et à l'Ouest par les lots N°6 et 7.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16091 déposée le 30 Septembre 1992, M. Agbahey Komla Dodzi Diminique, profession de Professeur de Philosophie en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 79 ca situé à Notsé, Préfecture de Haho, connu sous le nom de Tégbé Zongo et borné au Nord par des lots non identifiés, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°16092 déposée le 30 Septembre 1992, M. Vovor Kodzovi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de

Soviépé et borné au Nord par le lot N°1188, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées, à l'Est par le lot N°1187.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

## AVIS DE BORNAGE

Le Lundi 05 octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot N°85, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot N°71 et à l'ouest par le lot N°69, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Hellu Latévi (Elias), Employé au Gabon, domicilié à Lomé, suivant réquisition du 1er juillet 1986, N°12584

Le Mercredi 14 Octobre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 59 ca, connu sous le nom de Tamanyé et borné au nord et à l'est par les lots N°66 et 67 au sud et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Foligan Foli Eklou, Ouvrier demeurant à Lomé Aguiarkomé, 4 rue Amoutchou, mandataire de M. Foligan Messan Têko, militaire à Lomé, suivant réquisition du 8 Octobre 19 86, N°12748

Le Mercredi 07 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kossi Agbavi, Préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 15 a 65 ca et borné au nord par Akossiwa Agbadessi, au sud par Kossi Apelété, à l'est par Segla Hlomédan et Agbadessi Edoh, à l'ouest par Semeko Attisso et Metonou Alipui, dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjété Viagbo, Commerçant, demeurant à Lomé-Bè Kpota, suivant réquisition du 15 Octobre 1986, N°12761

Le Mardi 06 Octobre 1992 à 8 heures ; il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 15 ca, connu sous le nom d'Anagokomé et borné au nord par la propriété Amorin, au sud par la propriété Acolatsé, à l'est par la propriété Wilson et à l'ouest par l'Avenue de la Libération, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Babadjidé Odjé Moussé, Rekia, Revendeuse à Accra, et Mme Babadjidé odjé Moussé Salamitou, Revendeuse à Lomé, représentantes des

héritiers Babadjidé Odjé (Alexandre) suivant réquisition du 19 Mars 19 87, N°12985

Le Jeudi 22 Octobre 1992 à 8 heures ; il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le T.F. N°14503 R.T., à l'est par les lots N°1627 et 1628, à l'ouest par le lot N°1630, dont l'immatriculation a été demandée par M. Attikpo Kossiwi, Adjudant chef en retraite à Lomé, mandataire de Mlle Adjivon Adjoavi (Louise), Ménagère demeurant à Lomé suivant réquisition du 2 Mars 1988, N°13495.

Le Jeudi 22 octobre 1992 à 8 heures : il sera procédé au bornage contradictoire d' immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 08 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au Nord par le lot N°1594, au Sud par le T. F. N°18 393 R. T., à l'Est par l'emprise de la haute tension d'Akossombo et à l'Ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Attikpo Kossivi, Adjudant Chef en retraite demeurant à Lomé, mandataire de Mlle Adjivon Afiwa (Lucie), Ménagère demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 Mars 1988, N°13496.

Le Vendredi 02 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 68 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées, au Sud par le lot N°31 bis et la collectivité Srokpo Gamadi, à l'Est par la collectivité Srokpo Gamadi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tosseñou V. Koami, Directeur d'Imprimerie demeurant à Lomé, 8 rue Aziamblé, suivant réquisition du 29 Juillet 1988, N°13761.

Le Jeudi 08 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, Commune d'Aného consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 64 a 00 ca, connu sous le nom de Glidji et borné au Nord par le lot N°161, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées, à l'Ouest par la route Nationale Aného-Tabligbo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kodjo Awunyo, Géomètre demeurant à Lomé s/c de Me Aquereburu Notaire à Lomé suivant réquisition du 1er Août 1990, N°14 939.

Le Jeudi 01 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au

bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 14 a 36 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues en projet, au Sud par les lots N°248 et 249 et à l'Est par la route Lomé Foire Togo 2 000, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kodjo Ayigah, Directeur d'Entreprise, demeurant à Lomé s/c de Me Adjoa Aquereburu, Notaire à Lomé suivant réquisition du 12 Septembre 1989, N°14440.

Le Mardi 20 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 9 a 67 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au Nord par le lot N°983, au Sud par l'Emprise de la voie ferrée Lomé kpalimé, à l'Est par le lot N°976 et à l'Ouest par le lot N°974, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akpawu Séname Essem, Agent de Banque à la BCEAO, demeurant à Lomé Aflao Gakli Tél : 21-53-84 suivant réquisition du 17 Novembre 1989, N°14562.

Le Jeudi 29 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 37 ca, connu sous le nom de Tokoin Centre et borné au Nord par Aboni Koffi, au Sud par l'Avenue des Armées, à l'Est par Aboni Aziamon Apéléte et à l'Ouest par l'Avenue de la Libération, dont l'immatriculation a été demandée par M. ABONI Aziamon Apéléte, Agent retraité des P. T. T. demeurant à Lomé Avenue de la Libération RAMCO suivant réquisition du 14 Février 1991, N°15249.

Le Jeudi 29 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 68 ca, connu sous le nom de Tokoin Centre et borné au Nord par Aboni Koffi, au Sud par l'Avenue des Armées, à l'Est par Aboni et à l'Ouest par Aboni, dont l'immatriculation a été demandée par M. ABONI Aziamon Apéléte, Agent retraité des P. T. T., demeurant à Lomé Avenue de la Libération Tokoin Ramco suivant réquisition du 14 Février 1991, N°15248.

Le Lundi 26 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 52 a 31 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité Hoedakpo et à l'Ouest par la route Lomé-Atakpamé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchassama B. Ezzo-Hana, Directeur d'Hôtel, demeurant à

Lomé Tél : 21-47-34 suivant réquisition du 19 Février 1991, N°15253.

Le Mardi 27 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodessewa Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle d'une contenance de 0 a 28 ca 89, connu sous le nom de kpota et borné au Nord-Est par une rue non dénommée, au Nord-Ouest par le lot N°67 et au Sud par le lot N°64, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Koudri Kossivi, Conseiller d'Orientation Scolaire et Professionnelle, demeurant à Aného Tél : 31-01-05 suivant réquisition du 16 Juillet 1991, N°15473.

Le Lundi 26 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 72 ca, connu sous le nom de Atsanvé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Dangbovi, à l'Est par la route Lomé-Atakpamé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tabiou Oukpane, Comptable, demeurant à Lomé-Agoè-Nyivé Tél : Bur. 21-35-73 Dom. 21-24-88 suivant réquisition du 26 Août 1991, N°15516.

Le Vendredi 30 Octobre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Adidogomé Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 a 98 ca, connu sous le nom de Avedji et borné au Nord par le lot N°310 bis, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot N°309, dont l'immatriculation a été demandé par le sieur Mensah Fandinan Mawuenya, Institutteur demeurant à Lomé 20, rue Gnoglo S/c de Mme Nicoué Akoko, Service des Domaines suivant réquisition du 11 Septembre 1991, N°15541.

Le Vendredi 30 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Adidogomé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 11 ca, connu sous le nom de Aflao Adidogomé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité FITE, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Arakou Adjana Tété, Gardien de Préfecture demeurant à Sotouboua S/C de M. Kpassa kodjo-SOTED Tél : 21-61-79 suivant réquisition du 07 Novembre 1991, N°15629.

Le Mardi 27 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Préfecture

du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 32 a 90 ca, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par la propriété Apezouké Akakpovi, au Sud par la propriété Kilaŋko Kagla, à l'Est par la propriété Kossivi Sotsiavi et à l'Ouest par la propriété Degbevie Ezo, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Natadjou Apinanon, Professeur, demeurant à Lomé-Djidjolé S/C de M. Natadjou Yaovi, Musicien des FAT à la Gendarmerie Nationale de Lomé suivant réquisition du 26 Août 1991, N°15513.

Le Mercredi 28 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 ha 29 a 00 ca, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé et la propriété Amégbé Adjaglo, au Sud par la propriété Mivedessomé Agbodovi, le titre foncier N°16 565 RT et M. Fatchao Agbovi, à l'Est par la propriété Mivedessomé Agbodovi et à l'Ouest par les propriétés Adeti Gamon et Amegbe Adjaglo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Quadjovic Semeho, Journaliste en retraite demeurant à Lomé Tokoin cité Tél 21-59-10 suivant réquisition du 14 Juin 1991, N°15418.

Le Jeudi 1er Octobre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 29 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par le lot N°110, au Sud par le lot N°112, à l'Est par l'Avenue Jean Paul II et à l'Ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Fumey Séwa, Médecin, demeurant à Lomé S/C de M. Davon K. Fiavi, Service des Domaines-Lomé suivant réquisition du 19 Avril 1991, N°15338.

Le Mardi 13 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Kanyikopé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 50 ca, connu sous le nom de Légba-Kopé et borné au Nord par le lot N°8, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot N°12 et à l'Ouest par les lots N°7 et 10, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tokple Kloussé C., Mécanicien, demeurant à Lomé-kpéhénou N°1, 32 Rue des Nimes. suivant réquisition du 13 mai 1991, N°15372.

Le Mercredi 21 octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 40 ca, connu sous le nom de Avédji Soviépe et borné au Nord par le lot

N°253, au Sud par les lots N°248 et 249, à l'Est par le lot N° 252 et à l'Ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Atsou Biyaou, Assistant Médical et Mme Atsou M. Akouvi, Infirmière d'Etat, demeurant tous à Lomé (CHU) suivant réquisition du 29 Mai 1991, N°15400

Le lundi, 19 octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8 a 83 ca, connu sous le nom de Gakli et bornée au nord par la route d'Agbalépédogan, au sud par le TF N°12219 RT, à l'est par le lot N°1708 et à l'ouest par le lot N°1696, dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur DEDRY E. Koffigan, Directeur de Société, demeurant à Lomé Kodzoviakopé Tél 21-18-75 suivant réquisition du 19 juin 1991, N°15431.

Le vendredi 09 Octobre 1992 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Togoville, Préfecture de Vo consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 79 a 19 ca, connu sous le nom de Ekpui Gble et borné au nord par la propriété kodjo klidjo, au sud-est par la collectivité Awougah, à l'est par la propriété Apeleté Agbofium et à l'ouest par la collectivité Seavi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djadou Djodji Georges Opérateur Topographe à la Direction du Cadastre demeurant à Lomé-Bè Tél : 21-03-57 suivant réquisition du 30 juillet 1991, N°15483.

Le Mercredi 14 octobre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 34 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot N°54 et à l'ouest par le lot N°53 Dont l'immatriculation a été demandée par la dame Edoh Tchamelé Adjo, épouse Bolouvi, Revendeuse, demeurant à Lomé-Tokoin, wuiti S/C de Mr Agbetrobu Djidonu - Domaines Lomé Tél. : 21-56-86 suivant réquisition du 5 août 1991, N°15487.

Le Vendredi 16 octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Bè-Kpota, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 07 ca, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par les lots N°289 et 304, au sud par les lots N°287 et 306 à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Adakou Attiobé, Revendeuse demeurant à Lomé Avenue Notre Dame des Apotres S/C de M. Lawson Laté Koli, Direction du Cadastre demeurant à Ablogamé N°2 suivant réquisition du 02 Septembre 1991, N°15525.

Le jeudi 15 octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 11 ca, connu sous le nom de Atiéguou et borné au nord par le lot N°795, au sud par le lot N°791, à l'est par le lot N°793, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Galolo Soedjé A. Kwami, Avocat à la Cour demeurant à Lomé, 206 Bd du 13 janvier Tél : 21-19-96 suivant réquisition du 30 septembre 1991, N°15574.

Le jeudi 15 Octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble à Lomé Atiéguou, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 63 ca, connu sous le nom d'Atiéguou et borné au nord par le lot N°776, au sud par le lot N°772, à l'est par le lot N°774 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Galolo, Soedjé A. kwami, Avocat à la cour demeurant à Lomé, 206 Bd du 13 Janvier Tél : 21-19-96 suivant réquisition du 30 septembre 1991, N°15575.

Le Mercredi 28 octobre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Adidogomé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 ha 81 a 26 ca, connu sous le nom de Yokoé et borné au nord par la collectivité Agbossou, au sud par la collectivité Dodossou Agbepodi à l'est par les collectivités Alli fia et Adu Atillé, à l'ouest par les collectivités Anome kossivi et Ahongan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur EDJAME Ayawo Bakpa, cultivateur demeurant à Aflao-Adidogomé S/C de M. Baba Kouma, DCNC Lomé, Mandataire de la Collectivité Edjame suivant réquisition du 27 septembre 1991, N°15573.

Le Lundi 19 Octobre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 15 a 52 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par les lots N°1 272, 1 273 et 1271, à l'Est par les lots N°1 285, 1 284 bis et 1273, à l'Ouest par les lots N°1271 et 1282, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adam Abdouramann, Agent Commercial, demeurant à Lomé, 89 rue de la Paix Tél : 21-18-30 - 21-60-10 - 21-65-30 suivant réquisition du 19 Février 1992, N°15760.

*Le conservateur de la propriété foncière*

*Germain Kelleba BALLEBAKO*

